

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2023\_94 – OBJET : Convention d'adhésion au pôle santé « Médecine professionnelle et préventive » et « Prévention et Sécurité au Travail » avec le C.D.G. 13**

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPELLE** au Conseil Municipal que la commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> juin 2000 au service Santé et Travail du Centre Départemental de Gestion d'Aix en Provence, et depuis le 2 janvier 2021 à la prévention et sécurité au travail.

**INFORME** qu'il y a lieu de passer avec cet organisme une nouvelle convention pour permettre la continuité des visites médicales dispensées aux agents de la collectivité et de faire bénéficier la collectivité d'un conseil en matière de prévention des accidents du travail et des pathologies professionnelles.

**RAPPELLE** la délibération n° 2020\_6\_7 du 14 octobre 2020 par laquelle une convention pour la prévention et la sécurité au travail a été signée, il convient de continuer l'action du conseiller en prévention des risques professionnels qui exerce les missions d'inspection, d'évaluation et de conseil permettant de répondre aux différentes obligations réglementaires en matière d'évaluation et de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail

**DIT** que les deux conventions sont regroupées dans une seule convention.

**DECIDE** de signer une convention « Médecine Professionnelle et Préventive » et « Prévention et Sécurité au Travail » avec le CDG 13 – Les Vergers de la Thumine – CS 10439 - Boulevard de la Grande Thumine – 13098 AIX EN PROVENCE cedex 02, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de deux ans, la participation financière de la commune étant fixée à :

- Pour la médecine professionnelle et préventive à 65 € par agent.
- Pour la prévention et sécurité au travail à 1 839 € par an incluant l'ensemble des prestations d'inspection et de conseil.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation seront prévus au budget communal.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 10 novembre 2023.

Le Maire

Olivier GUIROU

